

**Consignes exercices incendie :  
professeurs et personnel d'éducation**

**Dès le déclenchement du signal d'alarme incendie :**

→ **Rappeler les consignes d'évacuation destinées aux élèves** (voir le document affiché dans la salle près de la porte de sortie).

→ **Rappeler l'itinéraire d'évacuation :**

1. Salles bâtiment C + Arts plastiques + Pôle Techno : une seule sortie possible ;

Salles B04 à B07 : sortie porte 6 ;

**Rassemblement dans la cour côté logements de fonction.**

Les classes se rangent au fur et à mesure de leur arrivée depuis le préau jusqu'au centre de la cour.

2. Pour toutes les autres salles :

Salles B11 à B14 : sortie infirmerie

Salles B15 à B18 : sortie porte 5 (côté vie scolaire)

Salles B25 à B26 : sortie porte 6

Salle A21 : sortie hall

**Rassemblement dans la cour du self.**

Les classes se rangent au fur et à mesure de leur arrivée depuis le self jusqu'au centre de la cour.

→ **Se munir de la fiche d'appel des élèves.**

→ **Ne rien emporter d'autre.**

→ **Fermer les fenêtres.**

→ **Éteindre les lumières**

→ **Faire sortir les élèves dans le calme et sans précipitation.**

→ **Fermer les portes sans les verrouiller après s'être assuré qu'il n'y a plus d'élèves**

→ **Encadrer les élèves jusqu'au point de rassemblement en suivant le parcours d'évacuation.**

Si un élève souffre de mobilité réduite temporaire mais peut se déplacer (par exemple, béquilles), l'accompagner à son rythme jusqu'au point de rassemblement en le protégeant des bousculades éventuelles

- **Ne jamais revenir en arrière pendant l'évacuation.**
- **Ne jamais utiliser les ascenseurs.**
- **Faire l'appel sur le lieu de regroupement.**
  
- **Transmettre la fiche d'appel sur le lieu de regroupement à la personne chargée de récupérer les effectifs.**

3ème et ULIS : chef d'établissement

4ème et UPE2A : chef d'établissement adjoint

5ème et permanences : CPE

6ème et classe externée: adjoint gestionnaire

- **Conserver les élèves sous votre surveillance tant qu'aucune autre consigne n'est donnée.**

#### **Situation particulière :**

**Conduire les élèves** présentant une mobilité réduite temporaire ou définitive les empêchant de quitter l'étage où ils ont cours dans un espace d'attente sécurisé hors feu, entre les portes coupe-feu fermées.

**Si l'AESH est avec eux, il ou elle reste avec lui en attendant les secours.**